

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1182

20 avril 2016

### SOMMAIRE

AMP Capital Investors (Infrastructure No. 6) S.à r.l. ....	56717	Luxury Code S.A. ....	56715
AMP Capital Investors (Luxembourg No. 5) S.à r.l. ....	56718	Luxury Code S.A. ....	56736
Ana Investments S.A. ....	56717	Luxury Code S.A. ....	56715
Apogee Luxembourg S.à r.l. ....	56736	Maffay S.A., Société de gestion de patrimoine familial ....	56708
Arachne Luxembourg S.à r.l. ....	56736	Maison Cerf S.à r.l. ....	56715
Ascot Luxembourg Holdings 1 S.à r.l. ....	56721	Marsaco S.à r.l. ....	56708
BlackBridge S.à r.l. ....	56732	Marsalux S.à r.l. ....	56716
Charterhouse Poppy I ....	56718	Martinaie S.A. ....	56716
Edmond de Rothschild (Europe) ....	56722	Marulan S.à r.l. ....	56708
Entreprise de Construction G. Parmentier S.à r.l. ....	56710	Maschinenfabrik Beaufort S.A. ....	56716
Knowtrade S.à r.l. ....	56722	Matifin ....	56717
Livin'Lux ....	56713	medneo Intelligence S.à r.l. ....	56692
Lumiär Capital S.A. ....	56713	Mercury (BC) S.à r.l. ....	56708
Lumiär Investments S.A. ....	56714	SThree Dollar S.à r.l. ....	56690
Luxicav ....	56714	Venfor S.à r.l. ....	56718
Lux Inseco S.A. ....	56714	yourCursus S.à r.l. ....	56719

**SThree Dollar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 90.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue de Fosse.

R.C.S. Luxembourg B 203.419.

In the year two thousand and sixteen, on the twentieth of January.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

There appeared:

SThree Overseas Holdings Limited, a company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered address at 75, King William Street, 1<sup>st</sup> Floor, London, EC4N 7BE, the United Kingdom, and registered with the Companies House under number 03247281,

here represented by Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on January 20, 2016.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established in Luxembourg under the name of “SThree Dollar S.à r.l.”, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under registration process with the Luxembourg Trade and Companies Register (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, in replacement of the notary Henri BECK, residing in Echternach, dated January 8<sup>th</sup>, 2016, not yet published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company’s share capital is set at twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by seventy thousand U.S. Dollars (USD 70,000.-) in order to raise it from its present amount of twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) to ninety thousand U.S. Dollars (USD 90,000.-) by the creation and issue of seventy thousand (70,000) new shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) (the “New Shares”).

*Subscription - Payment*

Thereupon, SThree Overseas Holdings Limited, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the New Shares and to have them fully paid up in the amount of seventy thousand U.S. Dollars (USD 70,000.-), along with the payment of a share premium in the amount of six hundred and thirty thousand U.S. Dollars (USD 630,000.-), by a contribution in cash in the amount of seven hundred thousand U.S. Dollars (USD 700,000.-) so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the capital increase, the shareholder resolved to amend and fully restate article 6 of the Company’s articles of association as follows:

“ **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at ninety thousand U.S. Dollars (USD 90,000.-) represented by ninety thousand (90,000) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve”.

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the New Shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

SThree Overseas Holdings Limited, une société régie par les lois du Royaume-Uni ayant son adresse au 75, King William Street, 1<sup>st</sup> Floor, Londres, EC4N 7BE, Royaume-Uni, enregistrée auprès du «Companies House» sous le numéro 03247281, ici représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 janvier 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «SThree Dollar S.à r.l.», ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en remplacement du notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 8 janvier 2016, en cours de publication au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars U.S. (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-dix mille dollars U.S. (USD 70.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars U.S. (USD 20.000,-) à quatre-vingt-dix mille dollars U.S. (USD 90.000,-) par la création et l'émission de soixante-dix mille (70.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

#### *Souscription - Libération*

Sur ce, SThree Overseas Holdings Limited, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement pour un montant de soixante-dix-mille dollars U.S. (USD 70.000,-), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de six cent trente mille dollars U.S. (USD 630.000,-), par un apport en numéraire d'un montant de sept cent mille dollars U.S. (USD 700.000,-) de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'associé unique a décidé de modifier et reformuler l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-dix mille dollars U.S. (USD 90.000,-) représenté par quatre-vingt-dix mille (90,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

#### *Troisième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 janvier 2016. Relation: GAC/2016/599. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 février 2016.

Référence de publication: 2016060685/123.

(160021508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

**medneo Intelligence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 203.691.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty first day of December.

Before Notaire Jacques KESSELER, notary residing at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

medneo Global S.A., a public limited liability company (société anonyme), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S.) under the number B 197.213,

Hereby represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary's clerk, residing professionally at Pétange, by virtue of a proxy given under private seal on 18<sup>th</sup> December 2015.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person representing the incorporator and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the relevant laws and the present articles of association:

**Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object**

**Art. 1. Form - Name.** There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a private company with limited liability (société à responsabilité limitée) governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and the present articles of association, under the name of "medneo Intelligence S.à r.l." (hereinafter referred to as the Company).

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Registered Office.**

3.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Luxembourg by resolution of the board of managers of the Company.

3.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its sole member, or the case may be, a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

3.3 If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the board of managers of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

#### **Art. 4. Corporate Object.**

4.1 The object of the Company is to (i) acquire by purchase, registration or in any other manner, develop, own, manage, license, sub license and to transfer whether by sale, exchange or otherwise, intellectual and industrial property (including but not limited to, know how, copyrights, trademarks, service marks, consulting advice, software, patents, brands, domain names, design and models) and related rights and to invest directly or indirectly in intellectual and industrial property and related rights and to take any necessary action to protect any such rights, to (ii) hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies and the management, control and development of such participating interests and the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

4.2 The Company may also mortgage, liquidate or sell intellectual or industrial property rights in Luxembourg and abroad, whether owned by it or third parties.

4.3 The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever and the administration, management control and development of those participations and participations owned by third parties, in Luxembourg or abroad.

4.4 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin and to manage and develop such participations and participations held by third parties, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

4.5 The Company may secure the payment of any moneys, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to the intellectual property rights it owns directly and indirectly and the shares it holds in its subsidiaries.

4.6 The Company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its purposes.

4.7 The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity securities, convertible or not, or otherwise.

### **Title II. Capital - Units**

#### **Art. 5. Corporate Capital.**

5.1 The subscribed corporate capital is set at thirteen thousand four hundred Euros (EUR 13,400.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) class A corporate units (the Class A Units), one hundred (100) class B corporate units (the Class B Units), one hundred (100) class C corporate units (the Class C Units), one hundred (100) class D corporate units (the Class D Units), one hundred (100) class E corporate units (the Class E Units), one hundred (100) class F corporate units (the Class F Units), one hundred (100) class G corporate units (the Class G Units), one hundred (100) class H corporate units (the Class H Units), one hundred (100) class I corporate units (the Class I Units) and one hundred (100) class J corporate units (the Class J Units), and all together with the Class A Units, Class B Units, Class C Units, Class D Units, Class E Units, Class F Units, Class G Units, Class H Units, Class I Units and Class J Units the Corporate Units and each a Class, all with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each.

5.2 The corporate capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or, as the case may be, pursuant to a resolution of the members adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

#### **Art. 6. Corporate Units.**

6.1 The Company's corporate capital is divided into corporate units, each of them having the same nominal value.

6.2. The corporate units of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several members, with a maximum of forty (40) members.

6.4 The corporate capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Corporate Units including by the cancellation of one or more entire Classes of Corporate Units through the repurchase and cancellation of all the Corporate Units in issue in such Class(es) of Corporate Units.

6.5 In case of repurchase and cancellation of Classes of Corporate Units such cancellations and repurchases of Corporate Units shall be made in the reverse alphabetical order of the Classes, starting with the Class J Units.

6.6. Subsequent Classes shall only become available for repurchase once all the Corporate Units of the preceding Class have been repurchased in full. Each Class becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the Relevant Class of Corporate Units.

6.7 The Relevant Class of Corporate Units shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Class as determined in article 6.10 below (the Total Cancellation Amount).

6.8 In the event of a reduction of corporate capital through the repurchase and the cancellation of a Class (in the order provided for in article 6.5), such Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Corporate Units of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Corporate Unit (as defined below) for each Corporate Unit of the Relevant Class of Corporate Units held by them and cancelled.

6.9 The Cancellation Value Per Corporate Unit shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Corporate Units in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

6.10 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not more than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class. The Total Cancellation Amount for each Class shall be the Available Amount (increased by the nominal value per corporate unit to be cancelled) of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per corporate unit to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation amount, the freely distributable unit or assimilated premium either in part or in totality.

6.11 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the holders of the Corporate Units of the relevant Class would have been entitled to distributions according to article 21 of these articles of association, (i) increased by any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Class to be cancelled, and (ii) reduced by (a) any losses (including carried forward losses), (b) any sums to be placed into non-distributable reserves, each time as set out in the relevant interim accounts and (c) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:  $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ . Whereby: AA = available Amount, NP = Net Profits (including carried forward profits) to the extent that the member would have been entitled to dividend distributions according to article 21 of the articles of association, P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves, L = losses (including carried forward losses), LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of these articles of association, CR = the amount of the corporate capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Corporate Units to be cancelled.

6.12 Upon the repurchase and cancellation of the Corporate Units of the relevant Class, the Cancellation value Per Share will become due and payable by the Company.

#### **Art. 7. Register of corporate units - Transfer of corporate units.**

7.1 A register of corporate units shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any member. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant member.

7.2 The Company will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company and the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

7.3 The units of the Company are freely transferable among members.

7.4 Inter vivos, the Corporate Units may only be transferred to the new members subject to the approval of such transfer given by the members at a majority of three-quarters ( $\frac{3}{4}$ ) of the Company's capital.

7.5 Any transfer of Corporate Units becomes effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of the death of a member, the unit transfer to nonmembers is subject to the consent of members representing no less than three-quarters ( $\frac{3}{4}$ ) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

### **Title III. General Meetings of Members**

#### **Art. 8. Power of the General Meeting.**

8.1 Any regularly constituted general meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company expressly reserved to it by Law, by these articles of association and by the Shareholders' Agreement.

8.2 Except as otherwise required by Law or these articles of association, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

8.3 The capital and other provisions of these articles of association may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three-quarters ( $\frac{3}{4}$ ) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.



8.4 General meetings of members may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 9. Quorum and vote.**

9.1 Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings of members.

9.2 Except as otherwise required by the Law, these Articles or any Shareholders' Agreement, a general meeting of members duly convened shall have a quorum if members holding together at least seventy five per cent (75%) of the voting rights are present, provided, however, that if no quorum is reached in any members' general meeting, a second members' general meeting shall be convened without delay with respect to which a quorum shall require only the presence of members holding together a majority of the voting rights.

**Art. 10. Single Member.**

10.1 If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting of members. In such case, any reference made herein to the "general meeting of members" shall be construed as a reference to the sole member, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of members shall be exercised by the sole member.

10.2 The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

**Title IV. Management**

**Art. 11. Board of managers.**

11.1 The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least, unless otherwise unanimously resolved by the members, 4 (four) managers (the Managers), either members or not, who shall be classified as A Managers or B Managers.

11.2 The Board is vested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose. All powers not expressly reserved by Law, by the present articles of association or by any Shareholders' Agreement to the general meeting of members fall within the competence of the Board.

11.3 The Managers are appointed for a limited or unlimited period by the general meeting of members which determines their remuneration and their term of office and may at any time remove them with or without cause (ad nutum).

11.4 Two (2) of the Managers shall be appointed as A Managers and two (2) shall be appointed as B Managers, in accordance with any Shareholders' Agreement. There shall at all times be an equal number of A Managers and B Managers.

**Art. 12. Vacancy in the office of a manager.** In the event of a vacancy in the office of an A Manager or B Manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced A Manager or B manager by the remaining A Manager(s) respectively B Managers(s) until the next meeting of members which shall resolve on the permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions, these articles of association and any Shareholders' Agreement.

**Art. 13. Convening meetings of the Board.**

13.1 The Board shall meet upon call by the chairman or any manager, at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

13.2 Written or verbal notice of any meeting of the Board shall be given to all Managers by express mail with return receipt, special courier, telegram, telefax, telex, e-mail or fax to Managers at least ten (10) business days in advance of the time set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. Such notice may be reduced with the written approval of at least one A Manager and at least one B Manager to a shorter period. This notice may be waived by the consent in writing, by letter, telefax, e-mail or any similar means of communication, of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

13.3 Any notice of a board meeting shall contain, inter alia, an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the board meeting and shall be accomplished by copies of any relevant papers to be discussed at the board meeting. Any matter which is to be submitted to the board for a decision which is not identified in reasonable detail as aforesaid shall not be decided upon, unless otherwise agreed in writing by all of the managers.

13.4 No prior notice shall be required in case all the members of the board are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board.

**Art. 14. Meetings.**

14.1 The Board may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the members.

14.2 Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail or any other similar means of communication, another Manager as his proxy. A Manager may represent one or more, but not all of the other Managers.

14.3 Meetings of the Board may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

14.4 The Board may only deliberate or act validly if at least two (2) A Managers and two (2) B Managers are present or represented, or, in the circumstances as set out in any Shareholders' Agreement, at least the A Managers are present or represented.

14.5 Subject to any further restrictions in these articles, decisions of the Boards are only taken by the vote in favour validly cast of at least two (2) A Managers and two (2) B Managers, except in the circumstances as set out in any Shareholders' Agreement where a resolution is passed if two (2) A Managers voted in favour of it.

14.6 The chairman shall not have a casting vote.

14.7 Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings.

#### **Art. 15. Minutes of the Meetings.**

15.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two (2) managers.

15.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers.

**Art. 16. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the joint signature of any one (1) A Manager and any one (1) B Manager, or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Board within the limits of such delegation.

**Art. 17. Liability.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

#### **Title V. Shareholder Reserved Matters.**

**Art. 18. Shareholders reserved matters.** The following actions or decisions may only be taken by the Board with the prior unanimous approval of both the A Shareholder and the B Shareholder (both terms as defined in any Shareholders' Agreement) which requirement shall be satisfied by a written confirmation of an A Manager of medneo Global S.A. and a B Manager of medneo Global S.A. that such approval has been obtained, whereby any capitalized terms are defined as in any Shareholders' Agreement, if applicable:

18.1 The modification of any of the rights attached to any Corporate Units or the creation or issue of any Corporate Units or any other class of units or the grant or agreement to grant any option over any Corporate Units or any other class of units or uncalled capital of the Company or the acceptance of any obligations convertible into Corporate Units or any other class of units.

18.2 The capitalisation or repayment of any amount standing to the credit of any reserve of the Company or the redemption or purchase of any Corporate Units or any other recognition of the share capital of the Company.

18.3 The issuance of any instruments convertible into corporate capital or any interest therein (whether on its own behalf or as a nominee of the Company). The establishment of silent partnerships, the granting of any profit participation certificates or other agreements relating to the participation of sharing in the profits of the Company.

18.4 The establishment of a subsidiary (whether direct or indirect) of the Company.

18.5 The amalgamation or merger of the Company with any other company or concern.

18.6 The acquisition or disposal by the Company of any shares of any other company or the participation by the Company in any partnership or joint venture.

18.7 The passing of any resolution for the winding-up of the Company or the making of any application to the Court to order a meeting of creditors or the making of any proposal to make a voluntary arrangement (including within the meaning of the UK Insolvency Act 1986 or equivalent in Germany or Luxembourg) or the petitioning of an administration order to be made in relation to the Company.

18.8 The amendment of the articles of association of the Company.

18.9 The decision on dividend distributions, repayment of shareholder loans, payment of interest on shareholder loans or payment of any other distribution to shareholders of the Company.

18.10 Approval of any departure from the Business Plan (as amended and updated from time to time) and/or the relevant annual Budget of the Company (as adopted by the Board).

18.11 Provision of Shareholder funding other than provided for in any Shareholders' Agreement.

18.12 The lending of any money other than for a sum provided for in the annual Budget Plan.



18.13 The incurring by the Company of borrowings (including leasing, hire purchase or any other type of credit or deferred payment arrangements) other than for a sum provided for in the annual Budget Plan.

18.14 The approval of and any material amendment to the terms of any bank or other debt funding and related security documentation other than in accordance with the annual Budget Plan.

18.15 The creation or issue or allowing to come into being of any mortgage or charge upon any part of the property assets or uncalled capital of the Company or the creation or issue of any debenture or debenture stock.

18.16 The disposal or assigning to any third party of any capital assets of the Company, whether tangible or intangible (including without limitation any part of the Intellectual Property Rights of the Company or the granting of any rights over the same) other than in accordance with the annual Budget Plan.

18.17 The conclusion, amendment or termination of any long-term material agreement on co-operation with third parties, or contractual or corporate joint ventures with third parties with major economic relevance on the business of the Company and other than in accordance with the Business Plan.

18.18 Any acquisition by the Company of any real property (whether freehold or leasehold) and any sale, disposal or abandonment of any real property, whether freehold or leasehold, or of the whole or any substantial part of the undertaking or the assets of the Company.

18.19 The giving by the Company of any guarantee of indemnity other than to suppliers in the ordinary course of business.

18.20 The making of any capital commitment by the Company in excess of one million euros (EUR 1 million) other than in accordance with the annual Budget Plan.

18.21 The conclusion, amendment or termination of any sale & leaseback agreements other than in accordance with the annual Budget Plan.

18.22 The appointment of any person to be a director, CEO, CFO, COO or similar senior manager other than in circumstances where any Shareholders' Agreement stipulates otherwise.

18.23 Other than in the ordinary course of business, the grant by the Company to any person (other than a Manager) of authority to act on behalf of the Company.

18.24 Any change in the accounting policies in the Company.

18.25 The appointment or removal of the auditors or external accountants of the Company.

18.26 The appointment of lawyers, and other advisors outside the ordinary course of the business.

18.27 The approval of the annual financial statement of the Company.

18.28 The conclusion, amendment or termination of domination agreements, any business management agreements or any tax-pooling agreements other than in the accordance with the annual Budget Plan.

18.29 The initiation, termination or settlement of any litigation or arbitration proceedings exceeding a value of the matter of fifty thousand euros (EUR 50,000) in each individual case or each series of cases resulting from the same pattern are of major economic relevance for the Company (in each case other than debt collection in the ordinary course).

18.30 The early termination of a major contract with major economic relevance on the business of the Company other than in accordance with the annual Budget Plan.

18.31 The initiation, the termination or settlement of any disputes with any material supplier, insurer or major counterparty exceeding a value of the matter of fifty thousand euros (EUR 50,000) in each individual case or each series of cases resulting from the same pattern.

18.32 Any dealings (whether of a trading nature or otherwise) between the Company and any of the direct or indirect shareholders of their affiliates (other than in the ordinary course of business or under any contractual arrangements referred to herein) or the Managers or any related person to these group (e.g. family members).

18.33 The remuneration of or granting of any pension rights (or any material alteration to any such remuneration or rights) to any Manager.

18.34 The granting of any pension rights which require a contribution from the Company or are defied benefit in nature to any Manager or employee of the Company (or any material alteration thereto).

18.35 The adoption or, once adopted materially amendment, of the terms of any equity participation programme to managers or other employers.

## **Title VI. Accounts.**

**Art. 19. Financial Year.** The financial year of the Company shall begin on the first (1<sup>st</sup>) day of January of each year and shall terminate on the thirty-first (31<sup>st</sup>) day of December of the same year.

### **Art. 20. Annual Accounts.**

20.1 The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the Board as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

20.2 The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

### **Art. 21. Profits, Reserves and Dividends.**

21.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

21.2 Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a member may also be allocated to the legal reserve if the contributing member agrees to such allocation.

21.4 In case of a corporate capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the corporate capital.

21.5 Upon recommendation of the Board, the general meeting of members shall determine by way of an unanimous vote how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law, the articles and any Shareholders' Agreement.

21.6 In the event of distribution, amounts shall be allocated as follows:

(i) Class A Units entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty five per cent (0.55%) per year of the nominal value of the Class A Units issued by the Company;

(ii) Class B Units entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.50%) per year of the nominal value of the Class B Units issued by the Company;

(iii) Class C Units entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty five per cent (0.45%) per year of the nominal value of the Class C Units issued by the Company;

(iv) Class D Units entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the Class D Units issued by the Company;

(v) Class E Units entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the Class E Units issued by the Company;

(vi) Class F Units entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the Class F Units issued by the Company;

(vii) Class G Units entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the Class G Units issued by the Company;

(viii) Class H Units entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the Class H Units issued by the Company;

(ix) Class I Units entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the Class I Units issued by the Company;

(x) Class J Units entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the Class J Units issued by the Company;

All as long as they are in existence, and

(xi) the remainder shall be distributed to the Relevant Class of Shares.

21.7 The Board may decide to pay interim dividends on the basis interim financial statements prepared by the Board showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with the provisions of article 23 of these articles, in accordance with the distribution policy under any Shareholders' Agreement. The amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles do not allow to be distributed.

21.8 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the members subject to the provisions of the Law, these articles in accordance with the provisions of article 23 and any Shareholders' Agreement.

## **Title VI. Supervision**

### **Art. 22. Statutory Auditor.**

22.1 The Company may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be members.

22.2 The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the sole member or the general meeting of members, as the case may be, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

22.3 The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of members.

## **Title VII. Winding-up - Liquidation - Miscellaneous**

### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of members resolving such dissolution and

which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the members in accordance with the provisions of these articles of association and any Shareholders' Agreement.

23.3 Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

**Art. 24. Governing Law.** All matters not governed by these articles of incorporation or any Shareholders' Agreement shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitional provisions*

1. The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first (31<sup>st</sup>) day of December of the year two thousand and sixteen (2016).

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

#### *Subscription and paying-up*

The subscriber, represented as here above stated, declares to have subscribed for the units and fully paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Members	Subscribed capital	Paid-in capital	Number of units subscribed
medneo Global S.A. ....	EUR 13,400	EUR 13,400	13,400
Total .....	EUR 13,400	EUR 13,400	13,400

All the thirteen thousand four hundred (13,400) corporate units have been entirely subscribed and fully paid up by the subscriber, represented as here above stated, so that the amount of thirteen thousand four hundred euros (EUR 13,400.-) is at the free disposal of the Company.

#### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, represented as here above stated, representing the entire corporate capital, take the following resolutions:

1) The registered office of the Company is fixed at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

2) The number of managers is fixed at four (4).

3) The following persons are appointed as managers of the Company for a period ending at the end of the ordinary general meeting of members approving the accounts ended by 31<sup>st</sup> December 2016:

- Mr. Pii KETVEL, Lawyer, born in Helsinki (Finland) on June 4, 1968, residing professionally in 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, as A Manager;

- Mr. David BANNERMAN, Director of companies, born in Edinburgh (United Kingdom) on February 02, 1962, residing professionally in 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, as A Manager;

- Mr. Bernd JANIETZ, Director of companies, born in Goslar (Germany) on July 26, 1948, residing professionally in 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, as B Manager; and

- Mr. Nicolas WEBER, Director of Companies, born in Pforzheim, Germany, on 15 November 1977, residing at Gipsstr. 5, 10119 Berlin, as B Manager.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,500.- euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by his/her surname, Christian name, civil status and residence, he/she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Notaire Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

medneo Global S.A., une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés (R.C.S.) de Luxembourg avec le numéro B 197.213,

Dûment ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 décembre 2015, ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui aux formalités d'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

**Titre I<sup>er</sup> . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Nom.** Il est créé entre les associés existants et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et les présents statuts, sous la dénomination de "medneo Intelligence S.à r.l." (ci-après dénommée la Société).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège Social.**

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg, par résolution du conseil de gérance de la Société.

3.2 Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, d'une résolution de l'assemblée générale des associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

3.3 Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par le conseil de gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Objet Social.**

4.1 L'objet de la Société est (i) d'acquérir par achat, enregistrement ou de toute autre manière, de développer, détenir, gérer et de licence, sous licence et de transférer par vente, échanger ou autre, de la propriété intellectuelle et industrielle (y compris mais non limité à, savoir faire, les droits d'auteur, les marques, noms de domaine, dessins et modèles) et des droits connexes et d'investir directement ou indirectement dans la propriété intellectuelle et industrielle et des droits connexes et de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ces droits, (ii) détenir des participations, sous forme que ce soit, dans d'autres sociétés Luxembourgeoises ou étrangers, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de débentures, de billets et d'autres titres de toute nature, et de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des partenariats.

4.2 La Société peut également hypothéquer, liquider ou vendre des droits de propriété intellectuelle ou industrielle au Luxembourg et à l'étranger, qu'ils soient détenus par elle ou par des tiers.

4.3 La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et des participations détenus par les tiers, au Luxembourg ou à l'étranger.

4.4 De plus, la Société peut, établir, gérer, développer et disposer d'un portefeuille de valeurs mobilières et brevets quelle que soit l'origine, et de gérer et développer de telles participations et les participations détenues par les tiers, acquérir, par le biais d'investissement, souscription ou option, des valeurs mobilières et brevets, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et/ou est affiliée, assistance, des prêts, avances ou garanties.

4.5 La Société peut garantir le paiement de toute espèce, le paiement de toute dette et le respect ou l'exécution de toute obligation de la Société ou de ses filiales en grevant tout ou partie des actifs ou biens de la Société y inclus, sans être limité, les biens immobiliers qu'elle détient directement ou indirectement, et ses participations dans ses filiales.

4.6 De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toutes opérations dans l'immobilier et en valeurs mobilières, et peut exercer une activité de nature commerciale, industrielle et financière, qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.7 La Société peut emprunter de l'argent, quelque manière que ce soit, lever des fonds et de procéder par le placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre et les débetures et tous type de dette ou de titres de participation, convertibles ou non, ou autres instruments représentatifs de dette.

## **Titre II. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à treize mille quatre cents euros (EUR 13.400,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A), cent cents (100) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B), cent cents (100) parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C), cent cents (100) parts sociales de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D), cent cents (100) parts sociales de catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E), cent cents (100) parts sociales de catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F), cent cents (100) parts sociales de catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G), cent cents (100) parts sociales de catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H), cent cents (100) parts sociales de catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I) et cent cents (100) parts sociales de catégorie J (les Parts Sociales de Catégorie J), et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J les Parts Sociales et chacune une Catégorie, chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

5.2 Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou, selon le cas, par une résolution des associés adoptée selon les formes requises pour la modification des présents Statuts.

5.3 La Société pourra racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Les parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur.

6.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs Associés, avec a nombre maximal de quarante (40) Associés.

6.4 Le capital social de la Société peut être réduit par le biais d'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Catégorie de Parts Sociales dans son entièreté, a travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette (ces) Catégorie(s) de Parts Sociales.

6.5 Dans le cas de rachats et annulations des Catégorie de Parts Sociales, ces rachats et annulations des Catégories de Parts Sociales devront être faits dans l'ordre alphabétique inverse des Catégories, en commençant d'abord avec la Catégorie J.

6.6 Les Catégories suivantes ne pourront être rachetées qu'une fois que tous les Parts Sociales de catégorie précédent auront bien été intégralement rachetées selon les règles prévues au présent article 6, sera ci-après désignée comme suit Catégorie de Parts Sociales Concernée.

6.7 La Catégorie de Parts Sociales Concernée devra être rachetée et annulée pour un prix total correspondant a la valeur de marche d'une telle Catégorie, telle que définie a l'article 6.10 ci-dessus (le Montant Total de l'Annulation).

6.8 Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais d'un rachat ou annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu a l'article 6.5), cette Catégorie de Parts Sociales donne droit pour les détenteurs au pro rata de leur participation dans cette Catégorie de Parts Sociales au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie racheté ou annulée devront recevoir de la part de la Société un montant égal a la Valeur de l'Annulation par Part Sociales (telle que défini ci-dessous) pour chaque Part Sociales de la Catégorie de Parts Sociales Concernée détenue par eux et annulée.

6.9 La Valeur de l'Annulation par Parts Sociales sera calculée en divisant le Montant Total de L'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.10 Le Montant Total de L'Annulation doit être un montant déterminé par le Conseil de Gérance sur la base de comptes intérimaires de la Société arrêtés a une date qui ne peut pas précéder de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la catégorie concernée. Le Montant Total de L'Annulation pour chaque Catégorie correspondra au Montant Disponible (augmente de la valeur nominal de chaque Part Sociale a annuler) de la Catégorie concernée au moment de l'annulation de ladite Catégorie a moins que le Conseil de Gérance n'en décide autrement étant entendu toutefois que le Montant Total de l'Annulation de doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmente de la valeur nominales de chaque Part Sociales a annuler). Le Conseil de Gérance peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité.

6.11 Le Montant Disponible correspond au montant total du bénéfice net de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où l'Associé aurait droit aux distributions conformément au article 21 des présents Statuts, (i) augmente de toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives a la catégorie concernée a annuler, et (ii) diminue de (a) toute perte (y compris



les pertes reportées), (b) toute somme à porter en réserves non-distribuables et (c) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (sans tenir en compte, afin d'éviter toute confusion, d'aucune double-comptabilisation), de sorte que  $MD = (BN + P + CR) - (L + RL)$ . Sachant que: MD = Montant Disponible, BN = Bénéfice Net (y compris le bénéfice reporté) dans le cas où l'Associé aurait pu bénéficier des distributions de dividendes conformément à l'article 21 des présents Statuts, P = toutes les primes d'émission librement distribuables et toutes les autres réserves librement distribuables, CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale attachée à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée, L = toute perte (y compris les pertes reportées), RL = tous les montants devant être placés en réserve conformément aux exigences de la Loi et des présents Statuts.

6.12 Une fois que les Parts Sociales de la Catégorie concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur de l'Annulation par Part Sociales sera exigible et payable par la Société.

#### **Art. 7. Registre de parts sociales - Transfert des Parts Sociales.**

7.1 Un registre de Parts Sociales sera tenu au siège social de la Société, ou il sera mis à disposition de chaque Associé pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'Associé demandeur.

7.2 La Société reconnaît qu'un seul titulaire par Part Sociales. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Part Sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

7.4 Inter vivos, les Parts Sociales seront uniquement transférables à des nouveaux Associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les Associés représentant une majorité des trois-quarts (¾) du capital social.

7.5 Toute cession des Parts Sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession ou auprès de l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 de Code Civil.

7.6 En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (¾) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

### **Titre III. Assemblées Générales des Associés**

#### **Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.**

8.1 Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société lui étant expressément réservés par la Loi, ces Statuts et tout Pacte d'Associés.

8.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou de ces statuts, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

8.3 Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (¾) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

8.4 Les assemblées générales peuvent se tenir au lieu et au temps spécifié dans les convocations de réunion respectives. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### **Art. 9. Quorum and vote.**

9.1 Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

9.2 Sauf disposition contraire de la Loi, des Statuts, ou de tout Pacte d'Associés, une assemblée générale des Associés dûment convoquée doit avoir un quorum qui est défini par la présence de soixante-quinze pour cents (75%) des droits de vote; cependant, si le quorum n'est pas atteint lors d'une assemblée générale des Associés, une deuxième assemblée générale des Associés sera convoquée sans délai et pour laquelle le quorum sera fixé à la présence d'Associés détenant ensemble une majorité des droits de vote.

#### **Art. 10. Associé unique.**

10.1 Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale. Dans ce cas, toute référence faite ici à «l'assemblée générale des associés» doit être interprétée comme une référence à un associé unique, selon le contexte et le cas échéant, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés être exercés par l'associé unique.

10.2 Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

## Titre IV. Gérance

### Art. 11. Conseil de gérance.

11.1 La Société sera administrée par un Conseil de Gérance (le Conseil de Gérance) composé au moins, sauf résolution unanime différentes des Gérants, de quatre (4) gérants (le Gérants), associés ou non, qui seront classés en tant que Gérants A ou Gérants B.

11.2 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi, par les présents Statuts ou par un Pacte d'Associés à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil de Gérance.

11.3 Le gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés pour un période déterminé ou indéterminé qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat et peut nommé et révoqué de ses fonctions à tout moment avec ou sans motif (as nutum).

11.4 Deux (2) Gérants seront nommés comme Gérants A et deux (2) des Gérants seront nommé comme Gérants B, en vertu de tout Pacte d' Associés. Le nombre de Gérants A et de Gérants B doit à tout moment être égal.

**Art. 12. Articles.** Dans l'hypothèse où un poste de Gérant A ou de Gérant B deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial du Gérants A ou respectivement les Gérants B restant jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale des Associés, appelée à statuer sur la nomination permanente d'un nouvel Gérant en conformité avec les dispositions légales applicables, des présents Statuts et de tout Pacte d' Associés.

### 13. Convocations aux Conseils de Gérance.

13.1 Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de tout Gérant, au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

13.2 Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants par courrier recommandé avec accusé de réception, courrier spécial, télégramme, télex, e-mail ou fax, au moins dix (10) jours ouvrable avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Ce délai de convocation peut être réduit par l'autorisation écrite d'au moins un Gérants A et d'un Gérant B. Cette convocation peut être omise si chaque Gérant y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit, par lettre, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

13.3 Toute convocation doit comporter, inter alia, un ordre de jour identifiant de manière raisonnablement détaillé les points devant être abordés à la réunion du Conseil de Gérance et doit être accompagnée de copies de tous les documents relevant dont il sera discuté à la réunion. Toit point qui ne sera pas soumis au Conseil de Gérance pour une décision et qui n'a pas été identifié de manière suffisamment raisonnablement détaillé, comme mentionnée ci-dessous, ne pourra faire l'objet de délibération, sauf consentement express et unanime exprimé par écrit par l'ensemble des Gérants.

13.4 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du Conseil de Gérance et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Gérance.

### Art. 14. Réunions.

14.1 Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

14.2 Tout gérant pourra prendre part à une réunion du Conseil de Gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit, par lettre, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du Conseil de Gérance.

14.3 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation è une réunion par ces moyens équivaldra è une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

14.4 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux (2) Gérants A et deux (2) Gérants B sont présents ou représentés, ou, dans le cas prévus sans tout Pacte d'Associées, au moins les Gérants A sont présents ou représentés.

14.5 Sous réserve d'autres restrictions au sein des présents Statuts, les décisions du Conseil de Gérance sont prises à l'unanimité par vote favorable et valablement exprimé d'au moins deux (2) Gérants A eu deux (2) Gérants B, sauf dans les cas prévus dans tout Pacte d'Associés où une résolution est prises si deux (2) Gérants A on voté en faveur de celle-ci.

14.6 Le président ne dispose pas de droit de vote.

14.7 Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions du conseil de gérance.

#### **Art. 15. Procès-verbal des réunions.**

15.1 Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion, ou par deux (2) gérants.

15.2 Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 16. Représentation.** La Société sera engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérants B, ou par (ii) les signatures conjointes ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne (s) à qui un tel pouvoir de signature aura été déléguée par le Conseil de Gérance dans les limites d'une telle délégation.

**Art. 17. Responsabilité.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

### **Titre V. Matières Réservées Aux Associés.**

**Art. 18. Matières réservées aux associés.** Les Actions ou décisions suivantes ne peuvent être, respectivement, entreprises ou approuvées par le Conseil d'Administration, qu'avec l'accord préalable de l'Associé A et de l'Associé B (ces termes tels que définis dans tout Pacte d'Associés éventuel), les termes ainsi utilisés dans les présents Statuts étant définis dans tout Pacte d'Associés éventuel, si applicable:

18.1 La modification de l'un des droits attachés à toute Part Sociale, la création ou l'émission de toute Part Sociale ou de toute Part Sociale d'une autre catégorie, ou le fait d'accorder ou de s'engager à accorder une option sur toute Part Sociale, toute Catégorie de Parts Sociales ou toute portion du capital non encore [libérée] de la Société ou l'acceptation de toute obligation convertible en Parts Sociales ou en actions de toute autre Catégorie.

18.2 La capitalisation ou le remboursement de tout montant demeurant au crédit de toute réserve de la Société, l'annulation ou le rachat de toute Part Sociale ou toute autre réorganisation du capital social de la Société.

18.3 L'émission de tout instrument convertible en titres de capital u tout intérêt en découlant (pour son compte propre ou en tant que mandataire pour le compte de la Société). L'établissement de partenariats silencieux, l'octroi de tout certificat d'intéressement aux profits et autres accords relatifs à l'intéressement aux profits de la Société ou à la répartition desdits profits de la Société.

18.4 L'établissement d'une filiale (que celle-ci soit directe ou non) de la Société.

18.5 L'absorption de la Société par toute autre société ou groupement d'intérêts, ou la fusion de la Société avec toute autre société ou groupement d'intérêts.

18.6 L'acquisition ou le transfert par la Société de toute action ou part sociale de toute autre société, ou la participation de la Société à un partenariat ou à une association de type joint-venture.

18.7 L'adoption d'une résolution relative a la liquidation de la Société, à une demande de convocation d'une assemblée des créanciers par voie judiciaire ou à la mise en liquidation volontaire de la Société (y compris au sens de l'Insolvency Act 1986 britannique, ou de l'équivalent luxembourgeois ou allemand), ou la requête appelant a la prise d'une décision administrative applicable à la Société.

18.8 La modification des statuts de la Société.

18.9 Toute décision relative à une distribution de dividendes, au remboursement d'un prêt d'Associé, au paiement d'intérêts au titre d'un prêt d'Associé, ou au versement de toute autre distribution aux Associés de la Société.

18.10 L'approbation ou la décision de s'écarter du Business Plan (tel que modifié et mis à jour au fil du temps) et/ou du Budget annuel pertinent de la Société (tel qu'adopté par le Conseil d'Administration).

18.11 La mise à disposition d'un financement par les Associés qui n'est pas prévu dans un Pacte d'Associés.

18.12 Le prêt de toute somme d'argent en dehors de ce que prévoit le Plan Budgétaire annuel.

18.13 Le fait pour la Société de contracter des emprunts (y compris la location-vente, la vente à crédit, ou tout autre type d'accords d crédit octroyant des délais de paiement) dépassent un montant prévu dans le Plan Budgétaire annuel.

18.14 L'approbation ainsi que la modification significative des termes de tout document relatif à l'octroi de garanties dans le cadre d'un contrat de financement, par voie bancaire ou autre, des lors que le Plan Budgétaire annuel ne le prévoit pas.

18.15 La création, l'émission ou l'approbation de toute hypothèque ou de tout nantissement de toute partie des propriétés ou des éléments d'actif ou du capital social de la Société non encore libéré ou la création ou l'émission de toute obligation (<débeture>) ou de tout titre obligatoire.

18.16 La cession ou l'affectation au profit de toute partie tierce de tout élément d'actif de la Société, qu'il soit tangible ou intangible (t compris, sans s'y limiter, toute part des Droits de Propriété Intellectuelle de la Société ou l'octroi d'un droit sur ces derniers), dès lors que le Plan Budgétaire annuel ne le prévoit pas.

18.17 La conclusion, la modification ou la résiliation de tout contrat de long-terme significatif et relatif à la coopération avec toute partie tierce, de toute association contractuelle ou entrepreneuriale de type joint-venture avec des parties tierces de première importance économique pour l'activité de la Société, des lors que le Business Plan ne le prévoit pas.

18.18 Toute acquisition par la Société d'un actif immobilier (détenu en libre propriété ou donné à bail), et toute vente, cession ou renonciation relative à un actif immobilier, détenu en libre propriété ou donné à bail, ou à la totalité ou à une part substantielle de l'entreprise ou des éléments d'actif de la Société.

18.19 L'octroi par la Société de toute garantie ou indemnité des lors que cela ne relevé pas de l'activité commerciale ordinaire et ne vise pas des fournisseurs de la Société.

18.20 Un engagement de capital par la Société d'un montant dépassant un million d'euros (EUR 1.000.000), des lors que le Plan Budgétaire annuel ne prévoit pas.

18.21 La conclusion, la modification ou la résiliation de tout contrat de vente et de cession-bail autrement que dans le cadre prévu par le Plan Budgétaire.

18.22 La nomination de toute personne à un poste qui serait celui d'Gérant, de PDG, de Directeur Financier, de Chief Operating Officer ou à tout autre poste de direction autrement qu'en des circonstances où tout Pacte d'Associés éventuel prévoirait le contraire.

18.23 L'octroi par la Société, en dehors du cours ordinaire de son activité, des pouvoirs pour agir en son nom et pour son compte à tout personne (autre qu'à un Gérant).

18.24 Toute modification des règles comptables de la Société.

18.25 La nomination ou la révocation des auditeurs ou des comptables indépendants de la Société.

18.26 La nomination d'avocats, et d'autres conseillers, en dehors du cours ordinaire de l'activité de la Société.

18.27 L'approbation des comptes annuels de la Société.

18.28 La conclusion, la modification ou la résiliation d'un accord de domination (<domination agreement>), de gestion commerciale, ou de tout accord d'intégration fiscale (<tax-pooling>), des lors que le Plan Budgétaire annuel ne le prévoit pas.

18.29 L'ouverture, la clôture ou la résolution amiable de toute procédure contentieuse ou d'arbitrage lorsque la valeur du litige dépasse cinquante mille euros (EUR 50,000) par cas ou par toute série de cas résultant du même motif ayant un impact économique sur la Société (dans tous les cas autrement que par le recouvrement de créance en dehors du cours ordinaire de l'activité de la Société).

18.30 La résiliation précoce d'un contrat de première importance économique pour l'activité de la Société, autrement que dans le cadre prévu par le Plan Budgétaire annuel.

18.31 L'ouverture, la clôture ou la résolution amiable de tout différent avec un fournisseur de matériaux, un assureur ou une contrepartie majeure, pour une valeur du litige dépassant cinquante mille euros (EUR 50,000) par cas, pris individuellement ou par toute série de cas résultant du même motif.

18.32 Tout accord (qu'il soit de nature commerciale ou autre) entre la Société et tout Associé direct ou indirect ou leurs affiliés (autrement que dans le cours ordinaire de l'activité de la Société ou conformément à tout accord de nature contractuelle auquel il serait fait référence dans les présents Statuts) ou les Gérants ou toute personne liée à ce groupe (par exemple les membres de leur famille).

18.33 L'octroi d'une rémunération ou de tout droit de pension (ou toute altération significative de tels rémunération ou droit) à tout Gérant.

18.34 L'octroi de tout droit de pension requérant une contribution de la part de la Société ou constituant des bénéfices fixes en nature à tout Gérant ou employé de la Société (ou toute altération significative d'un tel droit).

18.35 L'adoption ou - une fois adoptés - toute modification significative des termes de tout programme de participation des gérants et autres employés aux résultats de la Société.

## **Titre VI. Comptes**

**Art. 19. Exercice Social.** L'année sociale commencera le premier (1<sup>er</sup>) janvier de chaque année et se terminera le trente et un (31) décembre de la même année.

### **Art. 20. Comptes Annuels.**

20.1 Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le Conseil de Gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

20.2 Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

### **Art. 21. Bénéfices, Réserves et Dividendes.**

21.1 L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

21.2 Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à la réserve de la Société par un Associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'Associé consent à son affectation.

21.4 En cas de réductions du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur propositions du Conseil de Gérance, l'assemblée générale des Associés décide à l'unanimité de l'affectation du soldes des bénéfiques distribuables de la Société conformément à la Loi, aux présents Statuts et à tout Pacte d'Associé.

21.6 En cas de distribution, les montants distribués seront répartis comme suit:

(i) les Parts Sociales de Catégorie A donnent droit, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A émises para la Société;

(ii) les Parts Sociales de Catégorie B donnent droit, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B émises para la Société;

(iii) les Parts Sociales de Catégorie C donnent droit, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C émises para la Société;

(iv) les Parts Sociales de Catégorie D donnent droit, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D émises para la Société;

(v) les Parts Sociales de Catégorie E donnent droit, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E émises para la Société;

(vi) les Parts Sociales de Catégorie F donnent droit, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F émises para la Société;

(vii) les Parts Sociales de Catégorie G donnent droit, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G émises para la Société;

(viii) les Parts Sociales de Catégorie H donnent droit, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H émises para la Société;

(ix) les Parts Sociales de Catégorie I donnent droit, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I émises para la Société;

(x) les Parts Sociales de Catégorie J donnent droit, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J émises para la Société; chacune d'entre elles et pour autant qu'elles n'auront pas été rachetées, et

(xi) le solde sera distribué à la Catégorie de Parts Sociales Concernée.

21.7 Le Conseil de Gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le Conseil de Gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués et en conformité avec les dispositions de l'article 23 des présents Statuts et en conformité avec la politique de distribution du Pacte d'Associés. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social. Augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents Statuts interdisent la distribution.

21.8 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux Associés sous réserve des dispositions de la Loi, aux présents Statuts en conformité avec les dispositions de l'articles 23 et tout Pacte d'Associés.

## **Titre VI. Surveillance**

### **Art. 22. Commissaire aux comptes.**

22.1 La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

22.2 Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

22.3 Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

## **Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers**

### **Art. 23. Liquidation.**

22.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.



22.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribuée entre les Associés conformément aux stipulations des présents Statuts et tout Pacte d'Associés.

22.3 Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

**Art. 24. Loi applicable.** Tous les points non régis par ces statuts seront ou a Pacte d'Associés seront déterminés en conformité avec la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un (31) décembre de l'année deux mille seize (2016).

2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### *Souscription et libération*

Le souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux parts sociales et libéré entièrement en numéraire les montants mentionnés ci-après:

Associés	Capital Souscrit	Capital Versé	Nombre de parts sociales souscrites
medneo Global S.A. ....	EUR 13.400	EUR 13.400	13.400
Total .....	EUR 13.400	EUR 13.400	13.400

Toutes les treize mille quatre cents (13.400) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées par le souscripteur, prénommé, de sorte que la somme de treize mille quatre cents euros (EUR 13.400,-) se trouve à la libre disposition de la Société.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).
- 3) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une période prenant fin après l'assemblée générale annuelle qui doit être tenue pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2016:
  - Monsieur Pii KETVEL, juriste, né à Helsinki (Finlande) le 4 juin 1968, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, A Gérant;
  - Monsieur David BANNERMAN, administrateur de Sociétés, né à Edinburgh (Royaume-Uni) le 02 février 1962, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, A Gérant;
  - Monsieur Bernd JANIETZ, administrateur de Sociétés, né à Goslar (Allemagne) le 26 juillet, 1948, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, B Gérant; et
  - Monsieur Nicolas WEBER, administrateur de Société, né à Pforzheim (Allemagne) le 15 novembre 1977, demeurant à Gipsstr. 5, 10119 Berlin, B Gérant.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées à 1.500.- euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête du partie comparant susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31559. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016062731/869.

(160025052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

---

**Marsaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.809.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 4 février 2016*

En date du 4 février 2016, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Christophe AURAND de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 4 février 2016;
- de nommer Monsieur Christian REYNTJENS, né le 9 janvier 1975 à Saint-Germain-en-Laye, France, ayant comme adresse professionnelle: 23, Savile Row, 4<sup>th</sup> Floor, W1S 2ET Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 4 février 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- \* Monsieur John J. FOSINA, gérant A
- \* Monsieur Andrew REID, gérant A
- \* Monsieur Christian REYNTJENS, gérant A
- \* Madame Antonella GRAZIANO, gérant B
- \* Madame Sonia BALDAN, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2016.

Marsaco S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016063867/24.

(160025337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**Marulan S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 200.722.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016063868/10.

(160026331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**Mercury (BC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 197.260.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016063878/10.

(160025739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**Maffay S.A., Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8070 Luxembourg, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 172.280.

—  
In the year two thousand and fifteen, on twenty-one day of December.

Before us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "MAFFAY S.A., SOCIÉTÉ DE GESTION DE PATRIMOINE FAMILIAL", a société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated on 17 October 2012, by a deed of Me Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations of 23 November 2012 nr 2854, page 136947, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 172.280 (the "Company").

That the articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Me Francis Kessler, on 31 December 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations of 22 March 2013 nr 702, page 33668.

The meeting was opened by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, being in the chair, who appointed as secretary, Mrs Marisa GOMES, private employee, residing professionally in Pétange.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marisa GOMES, private employee, residing professionally in Pétange.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

a) Amendment of Articles 5.1 and 5.3 of the articles of association of the Company, as amended (the "Articles") in order to establish the registered office of the Company within the municipality of Bertrange - Luxembourg; and

b) Decision to establish the registered office of the Company at Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange - Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

II. The sole shareholder represented at the meeting, the proxyholder of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented sole shareholder, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxy of the represented sole shareholder will also remain annexed to the present deed.

III. As a result of the aforementioned attendance list all 3,231,000 shares issued are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the sole shareholder, the sole shareholder took the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder RESOLVES to amend the articles 5.1 and 5.3 of the Articles as follows:

"**5.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange - Luxembourg Luxembourg City.

**5.3.** The address of the registered office may be transferred within the same municipality by decision of sole director (administrateur unique) or in case of plurality of directors by a decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors."

#### *Second resolution*

The sole shareholder RESOLVES to establish the registered office of the Company at Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange - Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Pétange, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil quinze, le vingt-et-un décembre.

Par devant nous, Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de «MAFFAY S.A., SOCIÉTÉ DE GESTION DE PATRIMOINE FAMILIAL», une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, constituée le 17 Octobre 2012 par une acte de Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 novembre 2012 nr 2854, page 136947, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.280 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler en date du 31 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 mars 2013 nr 702, page 33668.

L'assemblée est ouverte par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, désignant Madame Marisa GOMES, employée privée, avec adresse professionnelle à Pétange, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Marisa GOMES, employée privée, avec adresse professionnelle à Pétange.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

a) Modification des Articles 5.1 et 5.3 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts») afin d'établir le siège social de la Société dans la commune de Bertrange - Luxembourg; et

b) Décision d'établir le siège social de la Société à Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange - Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

II. Que l'associé unique représenté à l'assemblée, le mandataire de l'associé unique représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée "ne varietur" par le mandataire de l'associé unique représenté, par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

La procuration de l'associé unique représenté restera également annexée au présent acte.

III. Qu'au vu de la liste de la présence susmentionnée, toutes les 3,231,000 actions émises sont représentées à la présente assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les différents points à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'associé unique, celui-ci prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique DECIDE de modifier les articles 5.1 et 5.3 des Statuts comme suit:

« **5.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange - Luxembourg.

**5.3.** L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur la même municipalité par décision de l'administrateur ou s'il y a plusieurs administrateurs, par une décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.»

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique DECIDE d'établir le siège social de la Société au Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange - Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui certifie comprendre la langue anglaise, atteste qu'à la requête des comparants, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de disparité entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31538. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016063864/101.

(160024940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

### **Entreprise de Construction G. Parmentier S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 36, Wämperweeg.

R.C.S. Luxembourg B 106.457.

Im Jahre zweitausendundsechszehn, am neunundzwanzigsten Tag des Monats Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH mit Amtswohnsitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Gerhard PARMENTIER, Geschäftsmann, geboren am 6. Juni 1963 in Thommen (Belgien), wohnhaft in L-9841 Wahlhausen, 31, Am Duerf,

hier vertreten durch Frau Aurélie PREMONT, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart, kraft einer unter Privatschrift erteilten Vollmacht.

Diese Vollmacht, welche von dem Vollmachtnehmer und dem unterzeichneten Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurde, bleibt der vorliegenden notariellen Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigelegt.

Welcher Komparent, anwesend oder vertreten wie eingangs erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchte, Nachfolgendes zu beurkunden:

I. Der Gesellschafter hat den unterzeichnenden Notar ersucht schriftlich festzustellen, dass der Gesellschafter der einzige Gesellschafter der ENTREPRISE DE CONSTRUCTION G. PARMENTIER s.à.r.l., eine société à responsabilité limitée - Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, ist, mit Gesellschaftssitz in L-9980 Wilwerdange, 36, Wämperweeg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde, aufgenommen am 3. Dezember 1997 durch Maître Martine WEINANDY, Notar mit Amtssitz in Clerf, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 215 vom 6. April 1998 veröffentlicht und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 106.457 (die "Gesellschaft"). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert

II. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 31.250,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je dreihundertzweölf Euro fünfzig Cent (EUR 312,50,-), alle dem Herrn Gerhard PARMENTIER (der „Gesellschafter“), vorbenannt, zugeteilt.

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

III. Der Gesellschafter erklärt vollständig über die Beschlüsse unterrichtet worden zu sein, die auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

#### *Tagesordnung*

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von der aktuellen Adresse in L-9980 Wilwerdange, 36, Wämperweeg nach L-9841 Wahlhausen, 31, am Duerf, und entsprechende Abänderung der Satzung der Gesellschaft;

2. Vollständige Neufassung der Satzung der Gesellschaft, mit Einfügen einer Unterschriftenvollmacht, Erweiterung des Gesellschaftszweckes und Streichung der Zeichnung der Gesellschaftsanteile aus der Satzung der Gesellschaft, und um sie dem obigen Beschluss anzupassen;

3. Sonstiges.

III. Alsdann ersucht der Gesellschafter, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse, einstimmig zu beurkunden, wie folgt:

#### *Erster Beschluss*

Der Gesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz von L-9980 Wilwerdange, 36, Wämperweeg nach L-9841 Wahlhausen, 31, am Duerf zu verlegen.

#### *Zweiter Beschluss*

Der Gesellschafter beschließt die Satzungen der Gesellschaft vollständig neuzufassen, um eine Unterschriftenvollmacht einzufügen, den Gesellschaftszweck zu erweitern, die Zeichnung der Gesellschaftsanteile aus der Satzung der Gesellschaft zu streichen, und sie dem obigen Beschluss anzupassen.

Demzufolge, wird die vollständige Satzung der Gesellschaft in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

#### **„Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Zwischen der vorgenannten Partei, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung ENTREPRISE DE CONSTRUCTION G. PARMENTIER s.à.r.l.“.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Parc Hosingen und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines Bauunternehmens sowie eines Baumarktes im weitesten Sinne d.h. der Verkauf unter anderem von Werkzeugen, Fenster, Türen, Bäder und Eisenwaren, sowie alles für den Hausbau.

Sie kann jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.



## **Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 31.250,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je dreihundertzweifel Euro fünfzig Cent (EUR 312,50,-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

## **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Jeder Gesellschafter kann so viele Stimmen abgeben, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Mittwoch des Monats März jeden Jahres um 10.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Beschlüsse betreffend eine Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind mit der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter zu fassen, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Das Mandat des (der) Geschäftsführer wird entlohnt oder erfolgt unentgeltlich, auf Grund des gefassten Beschlusses der (des) Gesellschafter(s) gemäß Artikel 191 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Geschäftsführern, gebunden.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.“

#### *Kostenabschätzung*

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wemperhardt, zum Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: A. PREMONT, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 février 2016. Relation : 1/LAC/2016/3631. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Luxemburg, den 09. Februar 2016.

Référence de publication: 2016063665/144.

(160025497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

#### **Livin'Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 42, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 177.918.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 janvier 2016*

Il résulte de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 28 janvier 2016 une résolution unique:

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend acte que le siège social de la Société est transféré à L - 2430 Luxembourg, 42, Rue Michel Rodange, à compter de ce jour.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016066837/16.

(160029281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

#### **Lumiär Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

R.C.S. Luxembourg B 185.503.

#### EXTRAIT

Suivant décision du conseil d'administration de la société LUMIAR CAPITAL S.A. en date du 16 Janvier 2015 Monsieur Robert ELVINGER, expert-comptable, L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, a été nommé dépositaire de toutes les actions au porteur de la société prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2016066839/15.

(160028987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Lumiär Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

R.C.S. Luxembourg B 185.328.

—  
EXTRAIT

Suivant décision du conseil d'administration de la société LUMIAR INVESTMENTS S.A. en date du 16 Janvier 2015 Monsieur Robert ELVINGER, expert-comptable, L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, a été nommé dépositaire de toutes les actions au porteur de la société prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2016066840/15.

(160029065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Lux Inseco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1272 Luxembourg, 13, rue de Bourgogne.

R.C.S. Luxembourg B 94.702.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 10/02/2016*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 10/02/2016 que:

- DMS & Associés S.à r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B46477, ayant son siège social au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg est nommé dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/02/2016.

Signature  
*Mandataire*

Référence de publication: 2016066843/16.

(160029297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Luxicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.337.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 janvier 2016*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2016 comme: suit:

*Conseil d'Administration*

M. Gianfranco PIZZUTTO, Intesa Sanapolo Bank Luxembourg, 19-21, Bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur

M. Mauro GIUBERGIA, Intesa Sanapolo Bank Luxembourg, 19-21, Bd. du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, Administrateur

M. Pier Paolo SQUILLANTE, Intesa Sanapolo Bank Luxembourg, 19-21, Bd. du Prince Henri, L -1724 Luxembourg, Administrateur.

*Réviseur d'entreprises*

Ernst & Young S.A., 35E avenue John F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Intesa Sanapolo Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
*Banque Domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2016066846/25.

(160029499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Luxury Code S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Matthias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 201.095.

Par la présente, je démissionne de mes fonctions de commissaire aux comptes de la société  
LUXURY CODE S.A. R.C.S. Luxembourg B 201.095  
avec effet au 27 octobre 2015

Tamara CAIANI  
*Gérante*

Référence de publication: 2016066848/12.

(160029060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Luxury Code S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Matthias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 201.095.

Je soussignée Adriana GROSSARTH  
démissionne par la présente de mes fonctions d'administratrice de la société  
LUXURY CODE S.A. R.C.S. Luxembourg B 201.095  
avec effet au 27 octobre 2015.

Adriana GROSSARTH.

Référence de publication: 2016066849/12.

(160029060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Maison Cerf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1210 Luxembourg, 5, rue Barblé.

R.C.S. Luxembourg B 38.878.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement commercial VI no 93/16 du 28 janvier 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société à responsabilité limitée MAISON CERF SARL en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 18 février 2016.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Pour extrait conforme  
Laurent BIZZOTTO  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2016066850/20.

(160028946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Marsalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 113.042.

Suivant le changement de juridiction de l'associé unique, Romo Holding B.V., ayant son siège social à 70-III, Cul-de-Sac, SXM - Bush Road, Saint-Martin (partie néerlandaise) avec effet au 18 décembre 2015.

Veuillez trouver ci-dessous la nouvelle situation de l'associée:

	Parts sociales sous forme nominative
ROMO HOLDING S.à r.l. ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le n° B 202740 .....	500
Total .....	500

Luxembourg, le 16 février 2016.

Pour avis sincère et conforme

*Pour MARSALUX S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016066855/22.

(160029396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

**Maschinenfabrik Beaufort S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Goell.  
R.C.S. Luxembourg B 191.325.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der Ordentliche Generalversammlung vom 26. November 2015 hervor dass:

- Frau Ursula Körner tritt rückwirkend zum 9. Oktober 2014 als Mitglied des Verwaltungsrats aus.
- Frau Angelika Körner, geboren am 28. Juli 1964 in Wiesbaden (Deutschland), wohnhaft in Karlsbaderstrasse 18, D-65232 Taunusstein, wird rückwirkend zum 9. Oktober 2014 als neues Mitglied des Verwaltungsrats ernannt.

Ihr Mandat endet mit der Generalversammlung in 2020.

- Herr Rainer Beyreuther tritt rückwirkend zum 9. Oktober 2014 als Rechnungskommissar zurück.
- Frau Ursula Körner, geboren am 9. Dezember 1944 in Wiesbaden (Deutschland), wohnhaft in Platterstrasse 25a, D-65232 Taunusstein, wird rückwirkend zum 9. Oktober 2014 als neuer Rechnungskommissar ernannt.

Ihr Mandat endet mit der Generalversammlung in 2020.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2016066856/18.

(160029521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

**Martinaie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 152.849.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Firma «Martinaie S.A.» Abgehalten am 10. Februar 2016 um 14.30 Uhr in Senningerberg*

Die Anwesenden nehmen die Rücktrittserklärung des Rechnungskommissars Jean KAYSER an.

Die Gesellschaft «AUDIEX S.A.» mit Sitz in L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, mit der Handelsregisternummer: B 65 469 wird zum neuen Rechnungskommissar ernannt, bis zur Generalversammlung die im Jahre 2021 stattfindet.

Herr Hans-Albert SCHULTZ, geboren am 12. Dezember 1948 in Tübingen, wohnhaft in D-24232 Dobersdorf, Alter Schulweg 2a wird zum neuen Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrats ernannt, bis zur Generalversammlung die im Jahre 2021 stattfindet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Unterschrift

*Ein Verwaltungsratsmitglied*

Référence de publication: 2016066876/18.

(160029554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Matifin, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.244.

—  
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 11 février 2016 à Luxembourg  
Ville*

1. D'accepter la démission de DATA GRAPHIC S.A. de ses fonctions de Commissaire aux comptes.
2. De nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Nicolas GODFREY, financial product manager, né à Courtrai (Belgique) le 27/01/1984 et résidant au 4C Fleeschgaass, 6665 Herborn (Luxembourg) jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2021.
3. D'accepter la démission de Jean-Luc CLAUSE de ses fonctions d'administrateur de la Société.
4. De nommer aux fonctions d'administrateur B de la Société, Jean-Pierre HIGUET, avocat, né à Couvin (Belgique), le 23 novembre 1960, résidant L-2330 Luxembourg, 128 boulevard de la Pétrusse jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2021.
5. De modifier les adresses d'Alain NOULLET, administrateur B, comme suit: 7, rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016066877/22.

(160028971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Ana Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.682.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration en date du 16/02/2016 que la société EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., LUXEMBOURG, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, RC SL B 29.597, n'est plus dépositaire des certificats représentatifs d'actions au porteur émis par la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2016066531/14.

(160029366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**AMP Capital Investors (Infrastructure No. 6) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.154,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 197.388.

—  
EXTRAIT

En date du 1<sup>er</sup> Janvier 2016, les associés de la société ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Wim Ritz, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Fionnuala Price, née le 21 avril 1978 à Cork, Irlande et avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouvelle gérante de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2016 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Référence de publication: 2016066529/16.

(160028793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**AMP Capital Investors (Luxembourg No. 5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.992.

—  
EXTRAIT

En date du 15 février 2016, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

- La démission de M. Wim Rits, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Mme Emma Haight, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Mme Fionnuala Price, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée.
- M. Roopa Murthy, avec adresse professionnelle à Berkeley Square House, Berkeley Square, W1J 6BX Londres, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la Société avec effet au immédiat, et ce pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016066530/18.

(160029369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Venfor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 183.361.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016064181/10.

(160025783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**Charterhouse Poppy I, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 116.733.

—  
EXTRAIT

En date du 20 janvier 2016, l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société a pris la résolution suivante:

- Accepter la nomination de M. Iain MACLEOD, né le 8 août 1955 à Glasgow, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 8 rue Notre Dame, 2240 Luxembourg, Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 20 janvier 2016;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Charterhouse Corporate Directors Limited, Gérant de classe A
- M. Iain MACLEOD, Gérant de classe B
- M. Marc ELVINGER, Gérant de classe B
- M. Christophe EL GAMMAL, Gérant de classe C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Charterhouse Poppy I

Référence de publication: 2016066605/21.

(160029270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**yourCursus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7545 Mersch, 31, rue Lohrbierg.

R.C.S. Luxembourg B 203.450.

—  
STATUTS

L'an deux mille seize,

le vingt-cinq janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Monsieur Gérard, Ollivier, Richard KOUNKOU NGANGA, gérant de sociétés, né à Addis Abeba (Ethiopie), le 12 mars 1972, demeurant au 31, rue Lohrbierg, L-7545 Mersch; et

2) Monsieur Guillaume HAIN, gérant de sociétés, né à Evry (France), le 16 avril 1983, demeurant au 11, Domaine du Beuregard, L-8357 Goebange.

Lesquels comparants, ici personnellement présents, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée «yourCursus S.à r.l.», (ci-après la “Société”), laquelle sera régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet la création de sites internet, le développement d'applications web, la création de sites de vente en ligne, la prestation de services publicitaires, l'achat et la vente de supports commerciaux ainsi que toutes activités rentrant dans le domaine de la publicité dans le sens large du terme.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

D'une façon générale, la Société pourra faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Mersch (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

La Société peut, lorsque la gérance considère que cela est dans l'intérêt de la Société, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la Société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par la gérance.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

**Art. 8.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 9.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 11.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Vis-à-vis des tiers la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Nonobstant les dispositions précédentes, la gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

## Titre V. - Dispositions générales

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Gérard, Ollivier, Richard KOUNKOU NGANGA, prénommé, quatre-vingt-cinq parts sociales . . . . .	85
2) Monsieur Guillaume HAIN, prénommé, quinze parts sociales . . . . .	15
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### *Constataion*

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi au 31, rue Lohrbierg, L-7545 Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Gérard, Ollivier, Richard KOUNKOU NGANGA, gérant de sociétés, né à Addis Abeba (Ethiopie), le 12 mars 1972, demeurant au 31, rue Lohrbierg, L-7545 Mersch.

3. La Société, en conformité avec l'article douze (12) de ses statuts, est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la seule signature de son gérant unique.

### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. KOUNKOU NGANGA, G. HAIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 janvier 2016. Relation: EAC/2016/2199. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016059301/148.

(160020291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

### **Ascot Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 186.831.

Par la présente, nous vous informons que Monsieur Wim Ritz a démissionné de son poste de gérant avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.



Luxembourg, le 15 février 2016.  
*Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.*  
*Société domiciliataire*  
 Wim Ritz / Gerry Mullen  
*Manager / Manager*

Référence de publication: 2016066506/14.

(160028886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Edmond de Rothschild (Europe), Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 19.194.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 février 2016 à 17.00 heures*

L'Assemblée décide qu'à partir du 8 février 2016, le Conseil d'Administration d'Edmond de Rothschild (Europe) sera composé comme suit:

Nom de l'administrateur	Date d'expiration du mandat
Ariane de Rothschild	A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016
Bernard Herman	A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016
Jacques-Henri David	A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016
Emmanuel Fievet	A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016
Didier Bottge	A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016
Christian Varin	A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016
Yves Repiquet	A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016
Cynthia Tobiano	A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016
Sabine Rabald	A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016
E. Trevor Salathé	A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2016.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016066679/26.

(160028896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Knowtrade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 203.437.

**STATUTES**

In the year two thousand and sixteen, on the seventh day of January.

Before Maître Jacques Kessler, notary established in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr. Daniel Moya Vaca, born in Madrid, Spain on 27 February 1985, having his professional address at 49, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, having been initialed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association of a "société à responsabilité limitée" which such appearing party declares to incorporate.

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

**Art. 2.** The Company's name is “Knowtrade S.à r.l.”.

**Art. 3.** The Company's purpose is:

- (1) the consulting engineer activity;
- (2) the purchase, sale and development of all movable and immovable property;
- (3) to provide IT services, installation of hardware, configuration or maintenance, to develop, sell or buy software and hosting client infrastructure services;
- (4) to organize and to conduct training sessions;
- (5) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- (6) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;
- (7) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
- (8) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
- (9) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies than the Company (the “Affiliates”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);
- (10) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and
- (11) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They shall for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

The shares are freely transferable in case of a sole shareholder.

The shares are freely transferable in case of simultaneous transfer of any and all issued and outstanding shares in the Company.

Otherwise, shares may not be transferred “inter vivos” to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares provided the Company shall always meet the minimum share capital required by the Law.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder in the proportion of the capital represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price shall not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager (s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The sole manager or in case of plurality of managers the managers shall be appointed and designated as sole manager or as relevant as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration (if any), determined by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) in accordance with the conditions set forth in article 15 of these Articles.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and “ad nutum”, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound (i) by the sole signature of its sole manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager, or (ii) by the sole or joint signature(s) of any agent (s) to which powers have been delegated in accordance with this article 12 of the Articles.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers may appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. The board of managers may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or any other electronic means any another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the board of managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **General meetings of shareholders**

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number does not exceed 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation in writing, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company, provided that resolutions to change the nationality of the Company shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders at the unanimity.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law. Resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1<sup>st</sup> January and closes on 31<sup>st</sup> December.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

### **Supervision of the company**

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate(s).

### **Dividend - Reserves**

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable law

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

Mr. Daniel Moya Vaca, prenamed, here represented as mentioned above, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares. The shares having been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is at the disposal of the Company.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2016.

#### *Description of the contribution*

The contribution made by Mr. Daniel Moya Vaca, against the issuance of shares in the Company consists in EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) in cash.

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 1,500.- euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole manager:

Mr. Daniel Moya Vaca, born in Madrid, Spain on 27 February 1985 having his professional address at 49, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The manager shall serve for an undetermined duration.

2) The Company shall have its registered office at 49, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le septième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Daniel Moya Vaca, né à Madrid, Espagne, le 27 février 1985, ayant son adresse professionnelle au 49, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis du notaire soussigné de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée que la partie comparante déclare constituer.

#### **Dénomination sociale - Objet social - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

**Art. 2.** La Société portera la dénomination sociale suivante: "Knowtrade S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet social de la Société est:

(1) L'activité d'ingénieur-conseil;



- (2) L'achat, la vente et le développement de tous les biens mobiliers et immobiliers;
- (3) De fournir des services informatiques, l'installation de matériel, la configuration ou la maintenance, de développer, vendre ou acheter des logiciels et des services d'hébergement d'infrastructure de client;
- (4) D'organiser et de mener des séances de formation;
- (5) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- (6) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres, droits, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- (7) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- (8) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- (9) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière quelconque à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les "Affiliées"), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);
- (10) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et
- (11) De manière générale de faire toute sorte d'activité qui pourrait sembler à la Société accessoire ou de nature à faciliter la réalisation des objets ci-dessus décrits ou l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet social.

**Art. 4.** La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers de tout associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

#### **Capital - Parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euro), représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales sont librement cessibles en cas d'associé unique.

Les parts sociales sont librement cessibles en cas de transfert simultané de toutes les parts sociales émises et existantes de la Société.

Autrement, aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément de l'assemblée générale des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales sous réserve que le capital social minimum de la Société respecte à tout moment les conditions requises par la Loi.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé en proportion du capital social représenté par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, les gérants est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant unique ou le cas échéant gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération (le cas échéant), fixée par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) conformément aux conditions stipulées à l'article 15 de ces Statuts.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, "ad nutum" et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée (i) par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant quelconque de catégorie A et d'un gérant quelconque de catégorie B, ou (ii) par la seule signature ou la signature conjointe de tout agent(s) à qui des pouvoirs ont été conférés conformément avec cet article 12 des Statuts.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les pouvoirs, les missions et la rémunération (le cas échéant) de son agent, la durée de la période de représentation ainsi que toutes autres conditions pertinentes de son/leurs mandat(s).

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut désigner parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura une voix prépondérante. Le président présidera alors toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Le conseil de gérance peut également désigner un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque réunion du conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant alors être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques tout autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, y inclus moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant à la réunion du conseil de gérance ou y étant représentés, y inclus au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 14.** Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés n'excède pas 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour sera faite conformément à la Loi et adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation par écrit, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront alors adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société, étant entendu que la décision de changer la nationalité de la Société ne pourra être prise qu'en assemblée générale extraordinaire des associés à l'unanimité.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. Ses résolutions doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les réviseurs d'entreprises enregistrés auprès du registre public de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer le mode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Souscription - Paiement*

M. Daniel Moya Vaca, précité, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit à 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payées en numéraire, de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euro) est à la disposition de la société.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2016.

#### *Description de l'apport*

L'apport fait par M. Daniel Moya Vaca, en échange de l'émission de parts sociales de la Société consiste en la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euro) en espèce.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,-euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique:

M. Daniel Moya Vaca, né à Madrid, Espagne, le 27 février 1985, ayant son adresse professionnelle au 49, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Le gérant est nommé pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 49, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu à la personne comparante, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1546 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016059759/550.

(160019987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

**BlackBridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 165.233.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

1) PLANET LABS LLC, a Delaware limited liability company acting in its own capacity and in its capacity as general partner of Planet Labs EU C.V., a limited partnership incorporated in the Netherlands having its business and registered address at 190 Elgin Avenue, George Town Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands (hereinafter referred to as the "Member");



Holding 58,455 (fifty-eight thousand four hundred and fifty-five) ordinary corporate units of a nominal value of EUR 1 (one Euro) each of BlackBridge S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165233 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, on 8 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 197 on 24 January 2012, amended lastly by a deed enacted by Maître Carlo Wersandt, on 10 October 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3177 on 13 December 2013.

2) The Company - for this purpose - however without the right to take part in the voting in its capacity of holder of 30,000 (thirty thousand) mandatory redeemable preferred units of a nominal value of EUR 1 (one Euro) each and redeemed from the Member in view of their cancellation (the "MRPS").

The Member is duly represented by Jérémie FERRIAN, lawyer, residing professionally at 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 29 December 2015.

The Company is duly represented by Jérémie FERRIAN, lawyer, residing professionally at 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 31 December 2015.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holders representing the appearing persons and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

After recalling that together they hold 88,455 (eighty-eight thousand four hundred and fifty-five) corporate units of the Company, representing all of its issued capital, the Member and the Company, represented as here above stated, have requested the undersigned notary to state the following resolutions which are adopted by the Member:

#### *First resolution*

Following the redemption of the MRPS by the Company, the Member resolves to decrease the Company's corporate capital by an amount of EUR 30,000 (thirty thousand Euros) in order to decrease it from its current amount of EUR 88,455 (eighty-eight thousand four hundred fifty-five Euros), represented by 58,455 (fifty-eight thousand four hundred fifty-five) ordinary corporate units and 30,000 (thirty thousand) MRPS of a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to EUR 58,455 (fifty-eight thousand four hundred fifty-five Euros) represented by 58,455 (fifty-eight thousand four hundred fifty-five) ordinary corporate units of a nominal value of EUR 1 (one Euro) each through the cancellation of an aggregate number of 30,000 (thirty thousand) MRPS mentioned above (the "First Capital Decrease").

#### *Second resolution*

The Member resolves to approve the repayment of the share premium attached to the MRPS in the amount of EUR 2,965,700 (two million nine hundred and sixty five thousand and seven hundred Euros).

#### *Third resolution*

The Member further resolves to decrease the Company's capital by an amount of EUR 13,000 (thirteen thousand Euros) in order to decrease it from its current amount of EUR 58,455 (fifty-eight thousand four hundred fifty-five Euros) represented by 58,455 (fifty-eight thousand four hundred fifty-five) ordinary corporate units of a nominal value of EUR 1 (one Euro) resulting from the First Capital Decrease to an amount of EUR 45,455 (forty-five thousand four hundred fifty-five Euros) represented by 45,455 (forty-five thousand four hundred fifty-five) ordinary corporate units of a nominal value of EUR 1 (one Euro) each through the cancellation of an aggregate number of 13,000 (thirteen thousand) ordinary corporate units of a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "Second Capital Decrease").

#### *Fourth resolution*

The Member subsequently resolves to decrease the amount of the legal reserve from its current amount of EUR 8,845 (eight thousand eight hundred forty-five Euros) to an amount of EUR 4,545 (four thousand five hundred forty-five Euros) through the reimbursement of EUR 4,300 (four thousand three hundred Euros) (the "Legal Reserve Reimbursement") to the Member.

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the First Capital Decrease and the Second Capital Decrease, the Member resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

“5.1. The issued and subscribed corporate capital of the Company is set at EUR 45,455 (forty-five thousand four hundred fifty-five Euros) represented by one class of units as follows:

- 45,455 (forty-five thousand four hundred fifty-five) ordinary corporate units (the "Ordinary Corporate Units" and individually an "Ordinary Corporate Unit").

The Company may issue mandatory redeemable preferred units (the "Mandatory Redeemable Preferred Units" and individually a "Mandatory Redeemable Preferred Unit"), the rights and obligations of which being described in these Articles of Association.



The Ordinary Corporate Units and the Mandatory Redeemable Preferred Unit are together referred to as the "Corporate Units" and individually a "Corporate Unit", except otherwise expressly provided herein."

*Sixth resolution*

The Member resolves to authorize any manager of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company, to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions, including but not limited to the cancellation deriving from the Second Capital Decrease and the Legal Reserve Reimbursement.

*Seventh resolution*

The Member resolves to set-up the date and time of effect of the present resolutions at 11.59:59 p.m. on the date hereof.

*Costs and expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of each appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatories have signed with Us the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'année deux mille quinze, le trente-et-unième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

**A COMPARU:**

1) PLANET LABS LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, agissant en son nom propre et en sa qualité de commandité de Planet Labs EU C.V., une société en commandite, constituée aux Pays-Bas, dont l'adresse commerciale et enregistrée est 190 Elgin Avenue, George Town Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïmans (ci-après l'«Associé»),

Détentrice de 58.455 (cinquante-huit mille quatre cent cinquante-cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, de la société à responsabilité limitée BlackBridge S.à r.l. de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.233 (la «Société»). La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 197 le 24 janvier 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 octobre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3177 le 13 décembre 2013.

2) La Société - pour les besoins des présentes - mais sans droit de prendre part au vote, en sa qualité de détentrice de 30.000 (trente mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, et rachetées à l'Associé en vue de leur annulation (les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables»).

L'Associé est ici dûment représenté par Maître Jérémie FERRIAN, avocat demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 2015 sous seing privé.

La Société est ici dûment représentée par Maître Jérémie FERRIAN, avocat, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 décembre 2015 sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Après avoir rappelé qu'ils détiennent ensemble 88.455 (quatre-vingt-huit mille quatre cent cinquante-cinq) parts sociales de la Société, représentant l'intégralité de son capital social, l'Associé et la Société, représentés comme indiqué précédemment, ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes, qui sont adoptées par l'Associé:

*Première résolution*

Suite au rachat des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables par la Société, l'Associé a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 30.000 EUR (trente mille Euros) pour le porter de son montant actuel de 88.455 EUR (quatre-vingt-huit mille quatre cent cinquante-cinq Euros), représenté par 58.455 (cinquante-huit mille quatre cent cinquante-cinq) parts sociales ordinaires et 30.000 (trente mille) Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, au montant de 58.455 EUR (cinquante-huit mille quatre cent cinquante-cinq Euros) représenté par 58.455 (cinquante-huit mille quatre cent cinquante-cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de

1 EUR (un Euro) chacune par l'annulation d'un nombre total de 30.000 (trente mille) Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables susmentionnées (la «Première Réduction de Capital»).

*Deuxième résolution*

L'Associé décide d'approuver le remboursement de la prime d'émission liée aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables d'un montant de 2.965.700 EUR (deux millions neuf cent soixante-cinq mille sept cent Euros).

*Troisième résolution*

L'Associé décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 13.000 EUR (treize mille Euros) aux fins de le porter de son montant actuel de 58.455 EUR (cinquante-huit mille quatre cent cinquante-cinq Euros) représenté par 58.455 (cinquante-huit mille quatre cent cinquante-cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune résultant de la Première Réduction de Capital à un montant de 45.455 EUR (quarante-cinq mille quatre cent cinquante-cinq Euros) représenté par 45.455 (quarante-cinq mille quatre cent cinquante-cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune par l'annulation d'un nombre total de 13.000 (treize mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) (la «Seconde Réduction de Capital»).

*Quatrième résolution*

L'Associé décide de réduire le montant de la réserve légale et de la porter de son montant actuel de 8.845 EUR (huit mille huit cent quarante-cinq Euros) à un montant de 4.545 EUR (quatre mille cinq cent quarante-cinq Euros) par le remboursement de 4.300 EUR (quatre mille trois cent Euros) (le «Remboursement de la Réserve Légale») à l'Associé.

*Cinquième résolution*

Aux fins de refléter la Première Réduction de Capital et la Seconde Réduction de Capital, l'Associé a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital émis et souscrit de la Société est fixé à quarante-cinq mille quatre cent cinquante-cinq Euros (45.455 EUR) représenté par une classe de parts sociales comme suit:

- quarante-cinq mille quatre cent cinquante-cinq (45.455) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et individuellement une «Part Sociale Ordinaire»).

La Société peut émettre des parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et individuellement une «Part Privilégiée Obligatoirement Rachetable»), dont les droits et obligations respectifs sont déterminés par ces Statuts.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont ensemble désignées sous le terme de «Parts Sociales» et individuellement de «Part Sociale», sauf dispositions contraires prévues au présentes.»

*Sixième résolution*

L'Associé décide d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement et sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à accomplir toutes actions nécessaires ou utiles à l'application des présentes résolutions, y compris sans s'y limiter l'annulation dans le cadre de la Seconde Réduction de Capital et le Remboursement de la Réserve Légale.

*Septième résolution*

L'Associé décide de fixer la date et l'heure d'effet des présentes résolutions à 23h59:59 le jour des présentes.

*Coûts et dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de chaque partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits mandataires ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. FERRIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 5 janvier 2016. 2LAC/2016/190. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059409/173.

(160020431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Apogee Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 195.498.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution du conseil de gérance, prise en date du 15 février 2016 que le siège de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 6, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016066501/13.

(160029546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Arachne Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.454.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société datées du 31 décembre 2015*

L'actionnaire unique a pris connaissance du fait que toutes les dettes de la Société ont été payées et qu'il n'y a aucune mesure à prendre en vue de la consignation des sommes et valeurs revenant aux créanciers ou à l'actionnaire et dont la remise n'aurait pu lui être faite et:

- décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société;
- décide que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de 5 ans au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Fait à Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016066502/18.

(160029576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Luxury Code S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Matthias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 201.095.

Je soussignée Tamara CAIANI

démissionne par la présente de mes fonctions d'administratrice de la société

LUXURY CODE S.A. R.C.S. Luxembourg B 201.095

avec effet au 13 novembre 2015.

Tamara CAIANI.

Référence de publication: 2016066847/12.

(160029060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---